



L'institution interdépartementale 62/80 : 20 ans de collaboration pour l'aménagement de la vallée de l'Authie

Le plan de paysage de la vallée de l'Authie

La vallée de l'Authie est connue et reconnue pour la qualité de ses paysages et son aspect naturel encore bien conservé. Cependant, cette qualité se dégrade au fil du temps avec le développement des activités humaines qui tendent vers une uniformisation du territoire et la perte de son identité.



Qu'est-ce qu'un plan de paysage ?

Le projet de paysage est un outil qui donne **de la cohérence et du sens** à l'aménagement qualitatif du territoire. L'objectif du plan de paysage est de proposer une vision partagée entre les acteurs sur ce qu'est «leur paysage», ce qu'il devient et surtout ce qu'ils aimeraient qu'il devienne.

Le plan de paysage se compose :

- d'un bilan de la **connaissance** : les fondements géographiques, historiques, culturels... et la présentation des différentes unités paysagères
- d'un **diagnostic** du territoire : détermination des qualités en jeu (valeurs paysagères), des évolutions et des problèmes
- d'**orientations** stratégiques pour le territoire : définition des objectifs à partir du diagnostic (ce qui doit être mis en valeur, protégé ou créé...)
- du programme d'**actions** : établir et hiérarchiser les actions à mener pour atteindre les objectifs
- des **outils** à mettre en œuvre : audit des pratiques en cours et de l'application des outils d'aménagement afin de les mettre en cohérence avec le projet de paysage du territoire.

